



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 12 juin 2017 à 18h30**

L'an deux mil dix-sept, le douze juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Edouard SLEDZ.

Convocation du : 02/06/2017

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

**Présents** : Messieurs BESIN Fabien, BRICOUT Christophe, DAMBRENE Jean-Paul  
DUPRENOT Olivier, LEFEBURE Bruno, MAILLY Didier, PIVOT Emile

Mesdames BURY Françoise, FRAYBIN Bernadette, PREVOT  
Stéphanie, ZIMMER Marie-Arge.

**Absent(s)**: MERIAUX Francis - LELOMTE Olivia

**Secrétaire de séance** : PREVOT Stéphanie

**1) Indemnité de conseil au comptable public**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor Public, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics locaux,

CONSIDERANT que Monsieur Vincent HODENT est nommé receveur municipal depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010 pour la commune de CAGNONCLES,

CONSIDERANT que sur la base du texte susvisé, il a été demandé à Monsieur Vincent HODENT de poursuivre la mission effective de conseil et d'assistance assurée en matière budgétaire, économique et comptable,

CONSIDERANT qu'il convient, en contrepartie, de verser à Monsieur Vincent HODENT, une indemnité de conseil, calculée en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires réelles des trois derniers exercices clos, sur la base des dispositions réglementaires susvisées,

Sur le rapport de Monsieur le Maire, et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'accorder à titre personnel à Monsieur Vincent HODENT, receveur municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100% pour la prestation d'assistance et de conseil à la commune de CAGNONCLES,

DIT que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera acquise à Monsieur Vincent HODENT pour toute la durée du mandat, sauf délibération contraire.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits budgétairement au chapitre 011, nature 6225, du budget de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, ADOPTE à 12 voix POUR, et 0 voix CONTRE, le paiement de cette indemnité.

## **2) Délibération approuvant la délibération portant modification des compétences de la CAC.**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la délibération portant modifications des compétences de la CAC afin qu'ils l'approuvent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la délibération portant modification des compétences de la CAC à 12 voix POUR, et 0 voix CONTRE.

## **3) Organisation et tarifs du centre de loisirs communal de juillet 2017**

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'organisation du centre de loisirs de juillet 2017 comme suit :

- le Centre de Loisirs communal se déroulera du lundi 10 Juillet au vendredi 28 juillet 2017 inclus et propose le tarif C.L.S.H. 2017.
- Peut s'y inscrire, tout enfant qui habite la commune ou qui fréquente son école et/ou habitué à participer aux activités de l'espace éducatif communal durant l'année scolaire. Toutefois pour les enfants ne remplissant pas ces conditions, ils seront inscrits sur une liste d'attente et ne pourront participer aux activités que dans la limite des places disponibles déterminées par les normes d'encadrement de Jeunesse et Sports à savoir 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.
- l'accueil sera assuré du Lundi au Vendredi de 9H00 à 17H00 néanmoins un accueil payant de 8H00 à 9H00 et de 17H00 à 18H00 fonctionnera uniquement pour les enfants dont les parents travaillent. Cet accueil sera facturé ainsi :
  - ❖ 0,90€/heure pour les parents QF ≤ 800€
  - ❖ 1,10€/heure pour les parents QF > 801€ et les familles extérieures
- les tarifs seront applicables à la semaine.
- les jours d'absence ne feront l'objet d'un remboursement que sur présentation d'un certificat médical mais la première journée reste due.
- la somme totale pourra être acquittée en 1, 2 ou 3 versements. Le premier versement devra être versé obligatoirement à l'inscription et le dernier versement avant la fin du centre.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- accepte à 12 voix POUR, et 0 voix CONTRE l'organisation de ce centre dans les conditions citées supra.
- accepte à 12 voix POUR, et 0 voix CONTRE les droits de participation selon le quotient familial de la C.A.F
- Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017.

## **4) Délibération portant nomination d'un nouveau membre au CCAS**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le poste devenu vacant suite au décès de Mr Philippe DUMINUCO, membre du CCAS, soit remplacé.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de nommer Mr Christian CAMBAY à ce poste afin que le conseil d'administration du CCAS soit de nouveau complet.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 12 voix POUR, et 0 voix CONTRE, la nomination de Mr Christian CAMBAY à ce poste.

**5) 1ère DELIBERATION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF 2017 :  
TRANSFERT DE CREDITS**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les crédits budgétaires sont insuffisants l'article 2184 – Mobilier, suite à l'achat de meubles de cuisine pour l'école.

Il propose donc :

- Retrait à l'article 21318 de 600.00 €
- Ajout à l'article 2184 de 600.00 € -

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte à 12 voix POUR, et 0 voix CONTRE, la délibération modificative.

**6) Vente de la maison situé au 12 rue de l'Eglise**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que selon l'estimation domaniale de l'immeuble situé au 12 rue de l'Eglise à Cagnoncles, la valeur vénale de ce bien, libre d'occupation, peut-être fixée à 66 000 € avec une marge de négociation de plus ou moins 10%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à 12 voix POUR, et 0 voix CONTRE de fixer le prix de vente à 60 000 €.

**7) Renouvellement des Contrats Unique d'Insertion**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'arrêt maternité de Mme POIRCUITTE Ingrid, le Contrat d'Emploi d'Avenir du service d'animation de Mme LECOUF Marion, se voit transférer pour les fonctions de secrétaire de mairie. Il est indispensable pour les besoins et le bon fonctionnement des services d'animation, d'adresser une demande de renouvellement du contrat CUI, à Pôle Emploi, dès le 3 juillet 2017.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 12 voix POUR, et 0 voix CONTRE,

- Décide de renouveler les contrats aidés, dans le cadre du dispositif « Contrat Unique D'Insertion » à partir du 3 juillet 2017 et pour une durée de 1 an.
- Précise que la durée de travail est fixée à 20 heures par semaine.
- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec l'agence Pôle Emploi de Cambrai pour ce renouvellement.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017.

**8) Renouvellement CUI de Mme OLIVEIRA Christelle pour 1 an.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Contrat Unique d'Insertion du service d'animation, se terminant le 31 août 2017, il est nécessaire pour les besoins et le bon fonctionnement du service, d'adresser une demande de renouvellement du contrat CUI, à Pôle Emploi, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à 12 voix POUR, et 0 voix CONTRE,

- Décide de renouveler les contrats aidés, dans le cadre du dispositif « Contrat Unique D'Insertion » à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017 et pour une durée de 1 an.
- Précise que la durée de travail est fixée à 20 heures par semaine.
- Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec l'agence Pôle Emploi de Cambrai pour ce renouvellement.
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2017.

#### 9) Feu d'artifice du 14 juillet 2017

Budget estimatif entre 1200 et 1500€

12 voix POUR et 0 voix CONTRE.

#### 10) Prix concours des maisons fleuries - 2016

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'offrir des bons d'achat pour récompenser les habitants d'avoir participé à l'embellissement de la commune. Les participants présenteront leurs bons lors du marché aux fleurs de 2017 organisé par les parents d'élèves.

Il soumet d'allouer une somme de 360 € répartie de la façon suivante :

- 1 bon d'une valeur de 60€
- 1 bon d'une valeur de 50€
- 1 bon d'une valeur de 40€
- 1 bon d'une valeur de 30€
- 1 bon d'une valeur de 20€
- 7 bons d'une valeur de 10€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 12 voix POUR, et 0 voix CONTRE, ACCEPTE les propositions ci-dessus.

#### 11) Questions et informations diverses

- Avenant au 10 rue du Presbytère pour le PACT du Cambrésis
- Cotisation CDG59 : Médecine du travail
- Remplacement du Donjon au parc de jeux
- Devis tablette DJP
- Devis Descamp refecton de la place
- Sidec : RODP réseau électricité et gaz

- 10 rue du Presbytère : Proposition Renouvellement du Bail avec le PACT du Cambrésis. 12 voix POUR - 0 voix CONTRE

- Cotisation CDG59 Médecine du Travail; 12 voix POUR - 0 voix CONTRE

- Donjon Parc de Jeux : bois 2232€ HT / Alu 5138€ HT

Proposition version bois : 12 voix POUR - 0 voix CONTRE

- Classe numérique : Ricoh 16 000€ TTC  
DJP : ~ 12 000€ TTC

12 voix POUR ~~Ricoh~~ DJP - 0 voix CONTRE

(Récupération TUA  
+ Subvention contrat  
moralité)

- 3 jours par travaux bordage + Place → Denis Jean Lefebvre  
12 voix POUR - 0 voix CONTRE

- Délibération par confirmation reconduction membres AFR

Fin de séance : 20H00